



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°19

Réunion de bureau du 23 janvier 2020

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. Claude CASTROFLORIO - Sébastien CHILOTTI - - Roger ATTALI - - Youssef SIAD - Julien NUCERA- Alexandre MARY – Laurent CAPPATTI - Jacques THAON

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°18 du 17 janvier 2020.

1. CORRESPONDANCES

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE

Durant trois jours, du 17 au 19 Janvier 2020 s'est déroulé un stage d'arbitres féminines au CREPS de Boulouris où 7 arbitres azuréennes étaient présentes.

La commission se réjouit des résultats des examens pratiques de Ligue permettant d'accéder à la catégorie R2 seniors pour M. REGAIEG Mounir (arbitre District classé D1) et Loïc CHABANE promu en Ligue Futsal.

La commission se réjouit également de la promotion accélérée en catégorie R1 seniors de M. GIULIANO Lorenzo (JAF).

La CDA décide de convoquer M. EL ATAOUI Badreddine arbitre d'une rencontre de U15 lors de la réunion du vendredi 31 janvier 2020.

L'examen de candidature à la Ligue jeune et seniors, se déroulera le samedi 21 Mars au siège de la Ligue Méditerranée.

A ce jour, 26 licences sur les 40 nouveaux stagiaires ont été créés.

3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Lors de la journée du 18 et 19 janvier 2020, 10 contrôles ainsi que 3 examens et 7 parrainages ont été effectués.

4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

La CDA a finalisé les désignations pour la journée des 25 et 26 janvier 2020.
Dont les désignations des 8^{ème} de finale de Coupe Côte d'Azur.

Durant le week-end du 25 et 26 Janvier, 16 nouveaux stagiaires seront désignés en U12 Niveau2.

Fin de séance : 21h30.

Le Président de la CDA
Gilles ERMANI

Les Secrétaires
Laurent CAPPATTI
Alexandre MARY